

Distr.
RESTREINTE
SR/131
1er mars 1950
ORIGINAL : FRANCAIS

13 DEC 1950

M.			
----	--	--	--

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

COMpte RENDU ANALYTIQUE DE LA CENT TRENTÉ ET UNIELE SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 1er mars 1950, à 16 heures

Présents :

M. de BOISANGER	(France)	Président
M. PALMER	(Etats-Unis d'Amérique)	
M. YALCIN	(Turquie)	
M. de AZCARATE		Secrétaire principal

Projet de résolution pour la création du Comité mixte chargé d'étudier les propositions égyptiennes relatives aux réfugiés de Gaza (Suite)

Le PRÉSIDENT rend compte d'un entretien, qu'il qualifie d'assez peu encourageant, avec M. Mostafa, délégué de l'Égypte. Il lui a communiqué officieusement le projet de Comité mixte élaboré par la Commission. Son interlocuteur a considéré qu'il serait nécessaire de s'assurer, au préalable, que la délégation d'Israël donne son accord de principe aux propositions faites par l'Égypte. Il a paru craindre également que si le texte fait allusion à des questions annexes, des problèmes nouveaux soient rapidement évoqués devant le Comité mixte dont il ne voudrait pas voir élargir les attributions.

Le Président a indiqué, en réponse à M. Mostafa, qu'il ne voyait pas comment on pourrait éviter d'aborder des questions annexes. M. Mostafa doit remettre incessamment au Président un texte indiquant ses vues personnelles à ce sujet.

Cette conversation est d'ailleurs dépassée par une lettre de M. Rafael, délégué d'Israël dans laquelle on peut relever que la délégation d'Israël considère que les propositions égyptiennes se trouvent réglées par un récent

arrangement entre les délégations d'Israël et de l'Égypte auprès de la Commission mixte d'armistice. Pour pouvoir apprécier comme il convient ce point de vue il faudrait connaître dans leurs détails les textes de cet accord.

Quoiqu'il en soit, le Président propose à la Commission, d'une part de remettre à M. Mostafa la copie de la lettre de M. Rafael à la Commission, et d'autre part d'adresser à M. Rafael une communication par laquelle la Commission accuserait réception de sa lettre, annoncerait qu'elle compte recevoir prochainement le texte de l'accord en question avec cartes à l'appui, qu'après examen de cette documentation elle se prononcera sur la question de savoir si la première proposition de l'Égypte se trouve ou non entièrement réglée; que deux autres questions restent néanmoins pendantes et que la Commission maintient sa proposition de créer un Comité mixte.

M. PALMER (Etats-Unis), fait savoir qu'il a eu également l'occasion d'aborder avec M. Mostafa la question du Comité mixte. Son interlocuteur a insisté sur la nécessité d'obtenir au préalable un accord de principe de la délégation israélienne et a indiqué qu'il allait remettre à la Commission un projet lui donnant satisfaction.

Il a également eu un entretien avec le délégué d'Israël. La communication que celui-ci vient d'adresser à la Commission repose certainement sur une connaissance incomplète des dispositions récemment intervenues entre la délégation d'Égypte et Israël au sein de la Commission mixte d'armistice.

M. Palmer pense que la délégation d'Israël n'a pas de raisons de croire que les points 2 et 3 des propositions de l'Égypte se trouvent réglés mais qu'elle tire argument du récent arrangement pour les écarter sans avoir à marquer un refus trop net. Elle estime que les points 2 et 3 sont trop limités.

M. Palmer ajoute, qu'à son avis, une lettre conçue dans les termes indiqués par le Président lui paraît devoir être adressée à M. Rafael.

Le PRÉSIDENT déclare qu'il a cru comprendre, d'après sa conversation avec M. Eban, que le Gouvernement israélien veut demander à la Commission l'addition au mandat du Comité mixte de questions nouvelles. Une telle demande pouvant être acceptable, c'est pour la faciliter qu'il est d'avis de faire savoir à la délégation israélienne que la Commission s'en tient toujours à sa proposition de création du Comité mixte.

M. YALCIN (Turquie) estime que les nouvelles questions dont la délégation d'Israël demanderait éventuellement l'addition, pourraient avoir pour effet d'apaiser les inquiétudes de la délégation de l'Egypte qui saurait ainsi, d'avance, quelles seraient les questions abordées.

Il est décidé que le PRESIDENT remettra à M. Mostafa une copie de la lettre de M. Rafael et que la Commission adressera à ce dernier une lettre dans les termes indiqués par le Président. La Commission approuvera le projet de cette lettre à sa prochaine réunion.

Sur une question de M. PALMER (Etats-Unis), le PRESIDENT indique, qu'à son avis, la réponse que fournira le délégué de l'Egypte ne sera pas présentée sous forme de lettre, si bien que la Commission n'aura pas à la communiquer à la délégation d'Israël.

Allusions de la Presse à un accord israélo-jordanien.

Examen des déplacements éventuels que la Commission pourra être amenée à effectuer

M. PALMER (Etats-Unis) estime le moment venu d'envisager les projets que devra faire la Commission après la fin d'avril. Lorsqu'elle s'est fixée à Genève, la Commission a fait savoir au Service européen des Nations Unies qu'elle désirait y occuper des bureaux jusqu'à cette date.

Le PRESIDENT fait remarquer qu'il est difficile d'arrêter dès maintenant des plans **définis**, les projets de la Commission dépendant dans une certaine mesure des dispositions des parties.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL rappelle que lorsque la Commission s'est installée à Genève elle a fait savoir au Secrétaire général qu'elle envisagerait d'y séjourner trois mois. Dans le cas d'une prolongation éventuelle, il y aurait lieu de faire savoir le plus tôt possible, au Directeur de l'Office européen, que la Commission envisage de prolonger son séjour et désirerait se réserver l'usage des locaux qu'elle occupe, au-delà de la fin d'avril.

Le PRESIDENT estime qu'il serait prudent, en effet, de communiquer cette information au Directeur de l'Office européen.

M. PALMER (Etats-Unis) est d'avis que si la Commission prolonge ses activités au-delà de la fin avril ses membres pourraient, tout en laissant le secrétariat à Genève, se rendre pour un certain temps en Orient. Il rappelle à cet égard que deux résidences ont déjà été envisagées : Istamboul et Beyrouth.

M. YALCIN (Turquie) déclare qu'à Istamboul la question du logement serait résolue dans les meilleures conditions par les soins du Gouvernement turc.

M. PALMER (Etats-Unis) fait remarquer que la question du logement n'est pas seule en cause. Il faut se demander si le séjour de la Commission en Orient sera assez prolongé pour justifier le déplacement du secrétariat et des archives.

Le PRESIDENT fait observer qu'il est difficile de se prononcer dès maintenant. Si une nouvelle résidence doit être envisagée, Istamboul offre sur Beyrouth l'avantage que les délégations de toutes les parties pourront s'y rendre.

L. PALMER (Etats-Unis) déclare que, même si c'est Istamboul qui est choisi comme résidence, il devra se rendre personnellement à Beyrouth pour prendre fonctions au poste diplomatique dont il est titulaire avant de se rendre dans une autre ville.

M. ERALP (adjoint - Turquie) fait remarquer que d'après les observations qu'il vient de faire, M. Palmer paraît préconiser un séjour de courte durée à Istamboul, alors que précédemment il avait été envisagé que la Commission s'y fixe pour un certain temps.

M. YALCIN (Turquie) estime que le Secrétariat pourrait suivre la Commission à Istamboul tout en conservant à Genève ses archives et des locaux réduits.

M. PALMER (Etats-Unis) demande quels seront, dans le cours du mois ou des six semaines qui vont suivre, les éléments d'appréciation nouveaux qui permettront à la Commission de se décider.

Le PRESIDENT déclare que si la Commission parvient à faire fonctionner les comités mixtes qu'elle s'efforce de créer, il sera difficile qu'elle se déplace dans un délai relativement proche. Dans une éventualité différente, il deviendra nécessaire que les membres de la Commission retournent en Orient afin de prendre contact avec les gouvernements des parties. C'est sur place

au cours de ce voyage, qu'ils pourront décider si la Commission doit rester à Genève ou aller à Istamboul.

Quelles que soient les décisions qui seront prises alors, il serait sage dès maintenant de faire savoir au Directeur de l'Office de Genève que la Commission peut être amenée soit à prolonger son séjour à Genève, soit à y laisser les membres de son secrétariat de façon que les locaux qu'elle occupe actuellement lui soient réservés.

M. PALMER (Etats-Unis) reconnaît que c'est au cours du voyage que feront les membres de la Commission en Orient qu'il deviendra possible d'arrêter le choix de la résidence de la Commission.

M. YALCIN (Turquie) fait remarquer que la situation géographique d'Istamboul est de nature à faciliter les travaux de la Commission. Il demande à être averti suffisamment à l'avance pour permettre aux Autorités turques de prendre les dispositions nécessaires.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL fait savoir qu'il se conformera aux instructions de la Commission et que le Secrétariat fera, sous réserve de l'approbation du Secrétaire général des Nations Unies les arrangements les plus appropriés aux besoins de la Commission.

Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion de la Commission est fixée au lendemain jeudi, 2 mars, à 11 heures.

La séance est levée à 17 heures.
